

Le conseil a délibéré sur les dossiers suivants.

Aménagement et sécurisation de la RD 47 dans la traversée du village – Approbation du dossier

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 avril 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de la Commune d'aménager et sécuriser la RD47 dans la traversée du village consistant en l'aménagement :

- du carrefour en bas du village avec la voie communale dite Montée Jean Marie Verne

- et côté Sud : création d'un mode doux ;

Vu le coût estimatif établi par l'agence départementale d'ingénierie faisant apparaître une dépense prévisionnelle de travaux de 89 519 € H.T,

Vu les crédits inscrits au budget 2016 – programme n° 166 intitulé « Aménagement traversée du Village »

Considérant que pour réaliser cette opération, la Commune doit lancer une consultation selon la procédure des marchés à procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

DELIBERE

Approuve le projet tel que présenté par l'Agence départementale d'Ingénierie,

Approuve le plan de financement qui se présente comme suit :

| DEPENSES H.T. | | RECETTES | |
|---------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| Travaux | 89 519,80 € | Subvention DETR (35%) | 31 331,93 € |
| | | Fonds concours CCCPTV (25%) | 29 093,93 € |
| | | Autofinancement | 29 093,93 € |
| TOTAL | 89 519,80 € | TOTAL | 85 519,79 € |

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci et à la conclusion de ce marché ainsi que tous les documents liés à l'exécution de celui-ci.

SIEA – Modification du règlement intérieur et des statuts – Désignation d'un délégué suppléant supplémentaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les délégués du syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain ont, lors de leur assemblée générale du 9 avril 2016, décidé de se réunir au moins deux fois par an et d'augmenter le nombre de suppléants. Il fait part que pour notre commune, le nombre de suppléant supplémentaire à désigner est de un.

Il demande à l'assemblée aux volontaires de se faire connaître.

M. Gérard ROSSET propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Désigne Gérard Rosset, deuxième délégué suppléant, chargé de représenter la commune au sein du syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication du département de l'Ain.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Recomposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n°2014-405 QPC du 20 juin 2014 ;

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Considérant que, suite au décès du maire de Pont-de-Veyle le 2 mai dernier et à la nécessité d'organiser de nouvelles élections municipales, la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle est amenée à procéder à une recomposition de son conseil communautaire avant le 2 juillet 2016 ;

Considérant que la composition actuelle du conseil communautaire est régie par l'accord local constaté par arrêté du 9 octobre 2013 ;

Considérant que cet accord local ne peut être conservé car étant désormais contraire aux normes en vigueur ;

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à une nouvelle recomposition du conseil communautaire ;

Considérant que la loi du 9 mars 2015 permet d'écarter la répartition de droit commun au profit d'un accord amiable fixant le nombre et la répartition des sièges dans le respect de critères législatifs prédéfinis ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

PROPOSE de fixer à 28 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle ;

EST FAVORABLE à la recomposition du conseil communautaire selon le schéma suivant :

| COMMUNE | NOMBRE DE SIEGES |
|--------------------------|------------------|
| GRIEGES | 4 |
| SAINTE CYR SUR MENTHON | 3 |
| CROTTET | 3 |
| PONT DE VEYLE | 3 |
| LAIZ | 3 |
| SAINTE JEAN SUR VEYLE | 2 |
| CORMORANCHE SUR SAONE | 2 |
| CRUZILLES LES MEPILLAT | 2 |
| PERREX | 2 |
| SAINTE ANDRE D'HUIRIAT | 2 |
| SAINTE GENIS SUR MENTHON | 1 |
| BEY | 1 |
| TOTAL | 28 sièges |

École : Demande subvention 2015-2016

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 25 euros par élève domicilié à Saint-Genis-sur-Menthon qui participera au projet d'école 2015/2016

Cette subvention, d'un montant de 275 EUROS (11 élèves x 25 €), prélevée à l'article 6574 du budget de l'année 2016, sera versée à la Coopérative Scolaire de Saint-Genis-sur-Menthon.

Vote des subventions communales.

Le Conseil Municipal alloue une subvention aux sociétés suivantes :

- Club du 3^{ème} Age de St-Genis-sur-Menthon : 30 €
- Sou des Ecoles de St-Genis/St-Cyr : 50 €
- Société de chasse de St-Genis-sur-Menthon : 30 €
- Comité de fleurissement de St-Genis-sur-Menthon : 30 €
- Amicale des Classards de St-Genis-sur-Menthon : 30 €
- Don nouveau-né : 30 €
- FNACA de St-Genis/St-Cyr : 30 €
- Amicale des Donneurs de Sang de St-Genis-St-Cyr : 30 €
- Société de pêche de St-Genis/St-Cyr : 30 €
- Amicale des Anciens Combattants de St-Genis/St-Cyr : 30 €
- Comité de jumelage du canton de Pont-de-Veyle 50 €
- l'Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance de l'Ain. 50 €
- Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain : 50 €
- Fonds de solidarité pour le logement – CAF 100 €
- C.O.S. 120 €

Ces sommes seront prélevées à l'article 6574 du budget.

Conférence des maires des communautés de communes du canton de Pont-de-Veyle et des Bords de Veyle du 21 avril 2016 – Constitution des groupes de travail – Désignation des délégués.

Monsieur le Maire rappelle la conférence des maires des communautés de communes du canton de Pont-de-Veyle et des Bords de Veyle qui s'est tenue le 21 avril 2016 et la décision prise lors de la précédente réunion concernant la désignation des membres dans les groupes de travail.

À la demande de certains élus, le conseil municipal décide de modifier ladite délibération comme suit :

- Économie, aménagement de l'espace, urbanisme, SCOT

Titulaire : **M. Michel BROCHAND**

Suppléant : M. Cyril RAMEL

- Tourisme, loisirs, culture, évènementiel

Titulaire : M. Yves BAJAT

Suppléant : Mme Isabelle QUEFFELC

- Enfance, jeunesse, périscolaire

Titulaire : Mme Sophie PRADIGNAC

Suppléant : **M. Sébastien DURANCEAU**

- Déchets, environnement, eau, assainissement

Titulaire : **M. Jérôme VOISIN**

Suppléant : M. Gérard ROSSET

- Social, petite enfance, services publics

Titulaire : Mme Dominique MARQUIS

Suppléant : Mme Brigitte BOZONNET.

- Réunion des groupes de travail :
 - Déchets : le 29 juin à la salle des fêtes de Chanoz-Chatenay
 - Économie : le 28 juin à la salle des fêtes de Mézériat
 - Enfance : le 22 juin au Centre Saint Martin à Vonnas
 - Social : le 27 juin à Grèges
 - Tourisme : le 29 juin à l'Escale à St Jean-sur-Veyle

La parole est donnée aux élus.

Isabelle Queffelec.

Elle relate l'assemblée générale de Val de Saône intermédiaire de Replonges. Cette association est composée de deux structures, une intervenant auprès des particuliers et l'autre auprès des entreprises et collectivités.

Michel Brochand.

- Urbanisme.

Il fait part des dossiers d'urbanisme déposés depuis la dernière réunion à savoir :

- une déclaration préalable pour modification de façade (remplacement d'une porte de garage en porte fenêtre : transformation du garage en pièce de vie) sis 44 impasse de l'Église
- une déclaration préalable pour la construction d'une piscine avec un local technique sis 318 route de Vonnas
- une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour la démolition de bâtiments agricoles et construction d'une habitation sis 317 Chemin des Chèvres.

M. le Maire fait part du conseil d'école. 248 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée. 77 élèves fréquenteront l'école de St Genis. Il rappelle les activités réalisées au cours de l'année, les manifestations à venir et les demandes des enseignants d'installer des rideaux dans les classes et l'achat de filets et poteaux pour la pratique du badminton dans la cour d'école.

- Agenda.

- Vendredi 10 juin : réunion avec les animateurs des TAP à 17 H à l'école,
- vendredi 14 juin : Théâtre classe de Corinne Fenoy
- vendredi 24 juin : Théâtre classe de Catherine Fabrizi
- mardi 28 juin à 18 h 30 : remise des calculettes aux élèves entrant en 6^e à la rentrée scolaire
- dimanche 24 juillet : jeux intervillages
- vendredi 17 juin : marche nocturne à Perrex des Donneurs de Sang

Questions diverses

Date du prochain conseil : Mardi 12 juillet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 35/